

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2017 DE CHF 30'000 DESTINÉ À LA RÉORGANISATION ET AU RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

Considérant,

- la démission de notre secrétaire-comptable,
- le besoin de soutien de l'Exécutif dans les différentes missions et le nombre important de dossiers en cours,
- l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'administration,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2017 qui sera comptabilisé de la manière suivante :

N° de compte : 05.301	CHF	24'500
N° de compte : 05.303	CHF	2'500
N° de compte : 05.304	CHF	2'500
N° de compte : 05.305	CHF	500
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2017 par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Bardonnex, le 16 mai 2017

Ginior RANA ZOLANA, Président